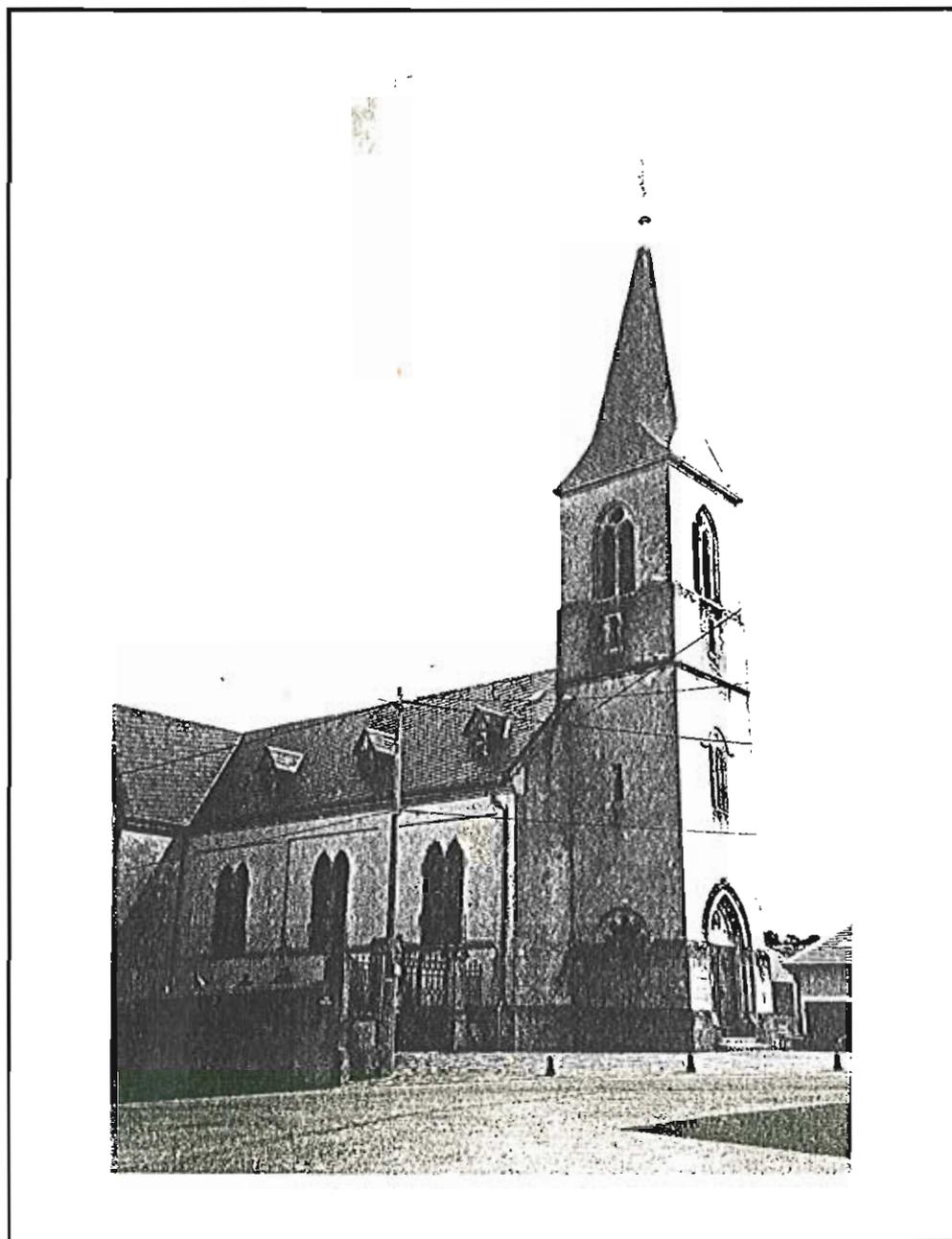


BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 1 - Septembre 1995

INFO-BEUX

N° 1 - Septembre 1995

SOMMAIRE

Pages

1	Sommaire
2	Présentation
3	Le mot du Maire
4	Présentation du Conseil municipal
5	Délégués de la Commune aux E P C I
6	Commissions communales - Maisons fleuries - rappel
7	Un peu de géographie communale
8- 9	Compte rendu des conseils municipaux
10-11	Situation de la Commune établie par le Percepteur
12	Ouvrier communal : Régis LOUYOT remplace Jean-Claude GANDAR
13	Les réalisations de 1995 en images
14-15	Nouvelles des écoles
16-17	Déchetterie - Déchets...tri !
18	Questions... et réponses sur l'eau.
19	Page pratique

Présentation

Comme annoncé lors de la campagne pour les élections municipales, voici "**BEUX-INFO**" le premier numéro d'une nouvelle publication concernant la commune .

Ce bulletin se veut à la fois "d'informations municipales" en ce sens qu'il ne traitera que de sujets touchant de près ou de loin notre commune, et "bulletin municipal" du fait de son élaboration exclusive par la municipalité qui en assurera la rédaction, la publication et la diffusion à tous les foyers de Beux.

En résumé ce sera un bulletin municipal d'informations municipales !

Cette publication, dont la parution est prévue 2 à 3 fois par an n'est pas le successeur du REBOYEU dont l'élaboration était assurée par des particuliers et dont le contenu était plus général.

BEUX-INFO traitera du passé (histoire(s) de la commune, personnages...), du présent (réalisations municipales, compte-rendu des conseils, état-civil ...) et de l'avenir (projets, évolution du village ...).

Le souhait de la rédaction est que **BEUX-INFO** permette à chacun des habitants de notre commune d'être informé de ce qui se passe dans le village, d'expliquer les choix de la municipalité en matière d'investissements ou autre, et éventuellement de susciter remarques et suggestions de la part des administrés.

Souhaitons "bon vent" à ces nouvelles feuilles !

La rédaction.

En fonction depuis maintenant 3 mois, il est temps pour moi de faire un état des lieux de notre Commune.

Dès mon entrée en fonction, j'ai demandé à Monsieur le Percepteur de Rémilly, fonctionnaire de l'Etat, indépendant de la commune, de dresser une situation financière au 30 juin 95, document que je m'étais engagé à rendre public. Vous trouverez dans ce numéro, une copie du document qu'il m'a envoyé et chacun pourra ainsi se rendre compte de la réalité.

La réalité, ce sont des finances saines avec encore des marges de manoeuvre tout à fait satisfaisantes. Cette situation que nombre de communes pourrait nous envier a été obtenue tout en réalisant au cours des précédents mandats d'importants investissements ; je ne veux que citer pour exemples le plateau sportif , le programme d'embellissement du village avec réfection et création de trottoirs et places publiques ainsi que des plantations qui ont notablement amélioré le cadre de vie de notre village, la réfection de la quasi-totalité de la voirie.

J'adresse donc un message de reconnaissance à Jean-Pol HOCQUART ainsi qu'au précédent conseil pour " l'héritage" qu'ils nous laissent.

A présent, tournons nous vers l'avenir pour voir les tâches qui nous attendent ; hormis la gestion courante, deux projets importants vont mobiliser toutes nos énergies pendant ce mandat : la question des bâtiments communaux (mairie et salle communale) et le développement maîtrisé de notre village.

Lorsque dans 6 ans, comme je l'espère, ces questions seront réglées, il restera à nous préoccuper du problème de l'assainissement qui se posera à l'horizon 2005. Notre commune sera alors dotée de tous les équipements publics et collectifs qui lui font défaut. Mais d'ici là il reste du pain sur la planche et des moyens financiers à trouver.

Croyez bien que je mettrai en oeuvre toute mon énergie et mes compétences au service de notre commune pour atteindre les objectifs qu'avec l'ensemble du conseil, nous nous sommes fixés.

Bernard GUITTER

Présentation du Conseil Municipal issu des urnes les 11 et 18 juin 1995

La présentation est faite dans l'ordre du tableau officiel (à savoir le Maire, les adjoints puis les conseillers dans l'ordre du nombre de voix obtenues au 1er ou au 2nd tour)

M. Bernard GUITTER , Maire
19, rue de Luppy (tél : 87.57.61.47)

M. Claude JOLY, 1er adjoint
3, rue principale (tél : 87.57.73.84)

M. Philippe LEROY, 2ème adjoint
27, rue principale (tél : 87.57.77.17)

Mme Agnès NEVEUX
Ferme de l'étang (tél : 87.57.70.42)

M. Roland JOLY
5, rue principale (tél : 87.57.76.94)

M. Michel REBOIS
10, rue principale

Mme Marie-Paule PIDOLLE
25, rue principale (tél : 87.57.77.87)

M. Gilles MRAZEK
1, rue principale (tél : 87.57.63.85)

M. Jean-Luc REMY
7, rue de Luppy (tél : 87.57.77.08)

M. Alain ANTOINE
5, rue des chênes (tél : 87.57.76.23)

Mme Thérèse PIDOLLE
1, La Haute-Beux (tél : 87.57.71.01)

Commune de BEUX Liste des délégués aux E.P.C.I. *

S I V U de Rémilly (ordures ménagères)

Titulaires : MM Philippe LEROY et Gilles MRAZEK
Suppléant : Mme Agnès NEVEUX

S I V U de Solgne (Zone artisanale du Cheval blanc)

Titulaires : MM Roland JOLY et Alain ANTOINE
Suppléants : Mme Marie-Paule PIDOLLE

Syndicat de défense et de développement des communes riveraines de l'aéroport régional

Titulaires : M. Bernard GUITTER et Mme Marie-Paule PIDOLLE
Suppléant : M. Jean-Luc REMY

Syndicat de voirie et travaux divers de Metz-Pange

Titulaires : MM Bernard GUITTER (en qualité de Maire), Claude JOLY et Michel REBOIS
Suppléant : M. Alain ANTOINE

Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Verny

Titulaires : MM Claude JOLY et Jean-Luc REMY

S I V O M de Solgne (éclairage public, maisons fleuries)

Titulaires : M. Bernard GUITTER et Mme Thérèse PIDOLLE
Suppléant : M. Gilles MRAZEK

Syndicat de gestion du collège " Lucien POUGUE " de Rémilly

Délégués : MM Philippe LEROY et Jean-Luc REMY

Comité de développement du Sud-Est messin

Délégué : M. Bernard GUITTER

Regroupement pédagogique Beux - Luppy

M. Bernard GUITTER en qualité de Maire
+ 2 délégués : MM Gilles MRAZEK et Roland JOLY

Commission de révision des listes électorales

Présidée par le Maire : M. Bernard GUITTER
Délégué de l'Administration (nommé par le Sous-Préfet) : M. Philippe LEROY
Délégué du Tribunal (nommé par le Pt du T.G.I. de Metz) : Mme Thérèse PIDOLLE (en 96)

Commission communale des impôts directs

(chargée annuellement de la révision des bases cadastrales)

Composée du Maire qui la préside + 6 commissaires titulaires et 6 suppléants nommés par les Services Fiscaux (dont un extérieur à la commune dans chaque catégorie). Les noms vous seront communiqués dès que les nominations seront intervenues.

* E.P.C.I. = Etablissement Public de Coopération Intercommunale

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des bâtiments communaux

Bernard GUITTER, Claude JOLY, Philippe LEROY, Michel REBOIS, Marie-Paulle PIDOLLE, Gilles MRAZEK et Alain ANTOINE.

Commission d'urbanisme et de développement

Bernard GUITTER, Roland JOLY, Marie-Paule PIDOLLE, Jean-Luc REMY, Thérèse PIDOLLE, Agnès NEVEUX et Alain ANTOINE.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours annuel des maisons fleuries, organisé par le SIVOM de Solgne, a donné cette année les résultats suivants :

- | | | |
|-------------|----------------------|--------------------|
| 1er prix : | Mme Arlette MATHIEU | 11, Rue principale |
| 2ème prix : | Mme Marie REBOIS | 10, Rue de Luppy |
| 3ème prix : | Mme Patricia THEISEN | 12, rue de Luppy |

Bravo aux lauréats et merci à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de notre village .

Rappel ...

Divagation des chiens

Il est rappelé que , étant situé dans une zone touchée par la rage, la divagation des chiens est strictement interdite sur toute la commune. Parallèlement au problème de la rage, la divagation des chiens posent une multitude de "petits problèmes" à la population du village (bruits, déjections, dommages aux biens ou aux personnes...) ; les propriétaires de nos amis à quatre pattes sont donc priés de prendre toutes dispositions afin d'éviter ces désagréments.

Essayons tous ensemble de mettre en oeuvre les valeurs essentielles de la vie en société : civisme, respect des autres, bon sens, liberté de chacun (qui ne l'oublions pas finit là où commence celle d'autrui !) et bien des problèmes s'en trouveront résolus.

Si malgré tout les problèmes devaient persister, le Maire et le Conseil municipal se verraient obligés de prendre des mesures plus désagréables à l'encontre des maîtres négligents.

Un peu de géographie

Située à une quinzaine de kilomètres au sud de Metz, à l'écart de la D 955 reliant Metz à Strasbourg, la commune de Beux fait partie du "pays messin".

L'agglomération proprement dite est située approximativement au centre du ban, dans une cuvette formée par les collines environnantes. L'écart de la Haute-Beux, comme son nom l'indique est situé sur l'une de ces collines, au nord du village .

La consultation du cadastre nous apprend que son territoire (le ban) a une superficie de 503 hectares qui se composent de :

- 339 ha de terres labourables
- 71 ha de prés
- 66 ha de forêts dont 27 ha appartiennent à la commune
- 2 ha de vergers
- 4 ha de jardins
- 2,3 ha de terrains bâtis
- 19 ha de sols (chemins et divers)

Au point de vue hydrographique, on note que la quasi-totalité des eaux qui tombent sur la commune sont récupérées par les ruisseaux et fossés qui s'écoulent d'ouest en est pour rejoindre le ruisseau d'Aube qui lui même se jette dans la Nied Française à hauteur de Sanry-sur-Nied.

Les terres communales sont composées essentiellement de marnes argilo-calcaires. Ces terres argileuses, relativement riches sont toutefois difficiles à travailler dès qu'elles sont humides. La présence de veines de cailloux (calcaires coquilliers), par endroits, accroît encore ces difficultés.

En ce qui concerne la forêt, ces terres sont plutôt propices aux espèces feuillues (chêne, hêtre, charme et autres essences moins courantes).

Voies de communications

La voie principale est constituée par la D 71 qui relie la D 955 (Metz-Strasbourg) à la D 999 (Metz-Morhange), en passant par Aube, avec une bifurcation à l'extrémité Est du ban, vers Dain-en-Saulnois puis Rémillly (D 71a).

Cette route départementale, dans sa traversée d'Ouest en Est du village constitue la rue principale. Son appartenance au Département implique que la commune ne supporte pas financièrement son entretien, mais aussi qu'elle n'est pas maîtresse de son aménagement. Les autres voies desservant la commune appartiennent au réseau de la voirie communale. La V.C. 1 relie Beux à Luppy au sud du village ; la V.C.4 relie le village à la Haute-Beux ; dans sa partie basse jusqu'au ruisseau, cette voie porte le nom de rue du Breuil. La V.C. 2 quant à elle relie Beux à Pontoy en direction du Nord. La voirie communale se compose également de la voie reliant la Haute-Beux à la route de Pontoy (V.C. 3) et des rues du centre du village : place de l'église, place de la mairie, rue basse , rue des chênes et impasse du vieux château.

Compte-rendu des conseils municipaux

-----Installation du nouveau conseil municipal le 24 juin 1995-----

Le 24 Juin 1995, les onze conseillers élus les 11 et 18 juin dernier se sont réunis sur convocation de Jean-Pol HOCQUART, à l'effet d'élire le maire et les adjoints.

M. Bernard GUITTER a été élu Maire au premier tour par 6 voix contre 5 à M. Claude JOLY.

Claude JOLY a ensuite été élu premier adjoint par 6 voix et 5 abstentions.

Philippe LEROY a été élu deuxième adjoint par 6 voix et 5 abstentions

Voir liste du nouveau conseil dans ce numéro

-----Séance du 28 juin 1995-----

Désignation des délégués de la commune dans les divers syndicats intercommunaux

Voir liste dans ce numéro

Création des commissions communales

Voir liste dans ce numéro

Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le C.M. décide de fixer, à 9% de l'indice 1015 de la fonction publique l'indemnité du maire (la loi fixant un maximum de 12%). Les 2 adjoints percevront quant à eux une indemnité égale à 25% de celle du maire.

Travaux de bâtiments

Le C.M. décide de procéder au remplacement du plancher de l'école par un carrelage. Le plancher de la mairie entièrement attaqué par le champignon sera arraché et remplacé provisoirement par une chappe en béton. Pour ces travaux, une commission est constituée afin de définir les travaux et choisir une entreprise.

-----Séance du 29 août 1995-----

Convention Beux-Luppy pour l'école maternelle

Le C.M. propose de modifier la convention signée avec la commune de Luppy et visant à répartir les frais de fonctionnement de l'école maternelle, sur la base d'une répartition au prorata du nombre d'enfants scolarisés de chaque commune.

Le C.M. autorise le Maire à signer la nouvelle convention sur cette base.

Investissement à l'école maternelle de Luppy

Le C.M. accepte, suite à une demande de la commune de Luppy, de participer à hauteur de 33% aux dépenses nettes (soit hors TVA et subventions déduites) engagées par Luppy pour rénover la classe des moyens-grands de Mme Cardon. Ces travaux concernent la totalité des sanitaires, le carrelage de l'entrée et la porte donnant dans la cour.

Création de commissions communales

Le C.M. a constitué une commission des bâtiments communaux destinée à réfléchir et proposer des solutions concernant l'actuelle mairie-école et le presbytère ainsi qu'accessoirement et le cas échéant sur les autres biens communaux (église, garages ...)

Une commission d'urbanisme a été formée ; sa mission consiste à réfléchir au développement de la commune (habitat, population, aménagements ...). C'est elle qui proposera éventuellement une modification voire une révision du Plan d'Occupation des Sols.

Enfin, un comité destiné à élaborer le présent bulletin-info a également été créé.

Voir dans ce numéro les membres de ces différentes commissions.

Programme de travaux 96

En vue de préparer les demandes de subventions et d'élaborer le budget de l'année prochaine, le C.M. a chargé le Maire de demander des devis sur les projets suivants :

- réfection des rues de Luppy et rue des chênes
- pose de trottoirs à la Haute-Beux
- installation d'un allumage automatique de l'éclairage public à la Haute-Beux
- création de trottoirs rue du Breuil
- modification d'un avaloir d'eaux pluviales à la Haute-Beux

Lors de sa prochaine séance le C.M., au vue des devis, des possibilités financières et du degré d'urgence, aura à choisir quels travaux seront engagés l'année prochaine.

Acquisition de matériel et mobilier

Le C.M. décide l'acquisition de mobilier destiné à équiper la mairie et permettre ainsi à la fois de travailler et de se réunir dans de meilleures conditions.

Un programme d'investissement d'un montant de 20.000 F. a été voté, équilibré par une diminution du programme voirie excédentaire, et la récupération de la TVA sur ce matériel a été demandée.

Virements de crédits

Le C.M. décide d'ajuster le programme voirie pour permettre le règlement de la facture concernant l'achat de " crasses" destinées à la réfection des chemins d'exploitation.

Demande d'avis au Conseil de Fabrique

Le C.M., dans le but de procéder à l'examen de divers projets concernant les bâtiments communaux, demande au Conseil de Fabrique son avis sur l'éventuel projet de transfert de la mairie et la construction de logements locatifs dont un pour le logement presbytéral.

COMMUNES DE LA REUNION PERCEPTORALE DE REMILLY

Année 1995 - Fiscalité directe locale votée - Appréciation de la charge de la fiscalité

Communes de moins de 700 habitants

COMMUNE	Foncier bâti		Foncier non-bâti		Taxe d'habitation		Taxe Professionnelle		Total Fiscalité directe local		
	Taux	Produit en F/kub.	Taux	Produit en F/kub.	Taux	Produit en F/kub.	Taux	Produit en F/kub.	Produit	en F/kub.	
BEUX	7,03	23.199	32,66	35.273	6,94	36.088	173,50	6,21	953	95.513	459,19
Moyenne des communes de même catégorie démograph.	7,25	36.231	31,75	48.997	7,25	53.824	200,73	8,05	50.992	2.660.647	708,13
Moyenne de l'ensemble des communes (3)	7,80	84.756	32,49	56.494	7,68	112.501	278,74	7,79	79.619	5.769.307	798,30

(1) Population communale - recensement 1990

(2) Communes de moins de 700 habitants - 14 communes constituent l'échantillon pour une population de 3.754 habitants

(3) 17 communes, dont 3 de 700 à 2000 habitants, pour une population totale de 7.227 habitants

COMMUNE DE BEUX

FICHE DE SYNTHESE SUR LA SITUATION FINANCIERE

DE LA COMMUNE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1994

A la clôture de l'exercice 1994, la structure financière de la commune de BEUX apparait satisfaisante avec:

* un fond de roulement qui permet de couvrir 631 jours de dépenses totales

* une marge d'autofinancement courant correspondant à 27.74% des recettes de fonctionnement

* une annuité de la dette limitée à 10.22% des recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent en dents de scie d'une année sur l'autre (-21% en 1993 par rapport à 1992, + 21% en 1994 par rapport en 1993) mais restent malgré tout bien maîtrisées et inférieures de 25% à la moyenne des dépenses de même nature engagées en 1994 par les communes de Moselle classées dans la même strate démographique (communes de 1 à 700 habitants).

Les recettes de fonctionnement apparaissent également sensiblement inférieures à la moyenne départementale (2134 F par habitant contre 2760 F par habitant pour la moyenne départementale).

La situation de la dette favorable, au niveau de son encours (1799 F par habitant à la fin 1994, situation qui sera encore favorisée par le remboursement anticipé de l'emprunt restant dû sur le plateau sportif: 180.400 F), ainsi qu'une fiscalité directe locale inférieure à la moyenne départementale autorisant pour l'avenir des marges de manoeuvre qu'il convient toutefois de rapporter au niveau d'une population locale limitée, au recensement de 1990, à 208 habitants.

G. MEYER





Ouvrier communal :

Régis LOUYOT remplace Jean-Claude GANDAR

Fin 1994, Jean-Claude GANDAR avait manifesté à l'ancien maire son désir de cesser ses fonctions d'ouvrier communal, après dix années de bons et loyaux services.

Apprécié de l'ensemble de la commune pour le sérieux et la qualité de son travail, Jean-Pol HOCQUART lui avait alors demandé de conserver son emploi les 6 mois qui le séparaient de la fin de son mandat, ce qui fut accepté.

Bernard GUITTER, nouvellement élu, lui proposa à nouveau de conserver son emploi ; il accepta mais simplement pour dépanner "jusqu'à ce que l'on ait trouvé quelqu'un d'autre".

Une des premières tâches du nouveau maire a donc été de rechercher un nouvel employé. Une annonce est passée dans le Républicain Lorrain début juillet. Le temps de procéder aux consultations des divers candidats (peu nombreux !), d'opérer un choix et d'effectuer les formalités administratives, et Régis LOUYOT, nouvel ouvrier communal, débutait dans ses nouvelles fonctions le 1er Août 95.

Présentation

Régis LOUYOT est âgé de 25 ans. C'est un enfant du village ; il est le fils de Roger et Marlène LOUYOT demeurant 6, impasse du vieux chateau à Beux.

Régis réside à Metz-Borny mais il passe la plupart de son temps libre à Beux. Il est le père d'une petite fille nommée Amandine.

Sa mission

Compte tenu du peu de matériel dont dispose la commune pour l'instant, l'ouvrier communal est chargé des tâches suivantes, dans la mesure de ses possibilités et des moyens mis à sa disposition:

- entretien des espaces verts (à l'exception du terrain de foot entretenu gracieusement par JC GANDAR).
- entretien de la voirie communale (essentiellement les avaloirs d'eaux pluviales) et du cimetière.
- entretien et menues réparations dans les bâtiments communaux

Ses moyens

Comme indiqué ci-dessus, le matériel dont dispose la commune est assez rare. Une tondeuse à bout de souffle qu'il va falloir songer à remplacer, une débroussailleuse et un petit pulvérisateur pour le désherbage acquis cet été, un peu de petit matériel divers.

La commune envisagera, lors du vote des prochains budgets, de se doter petit à petit du matériel nécessaire au bon entretien de ses différents terrains et immeubles.

Les réalisations de 1995

Voici un aperçu en images des investissements réalisés cette année par la commune. Une partie d'entre eux ont été programmés et réalisés par l'équipe précédente.

Réfection de la V.C. 3 reliant la Haute-Beux à la route de Pontoy.



Pose de carrelage à l'école et d'une chappe à la mairie

Pose d'un miroir au carrefour rue du Breuil - rue principale



NOUVELLES DES ECOLES

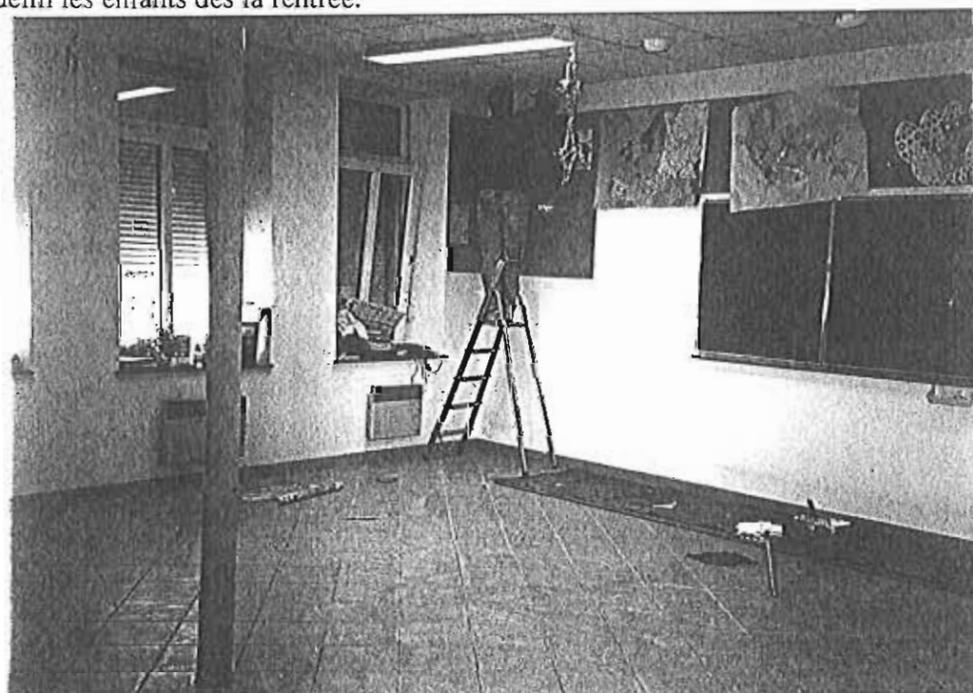
Travaux à l'école de Beux ...

Le C.M. dans sa séance du 28 juin 95 a décidé de procéder au remplacement du plancher de l'école. Celui-ci devenait difficile d'entretien et risquait d'être gagné par le champignon qui a déjà ravagé le plancher de la mairie.

Parmi les différentes entreprises consultées dans les environs, c'est Ent. Jean-Claude DEJODE-Carrelages de Moncheux qui a fait la meilleure offre et s'est donc vu confier la réalisation.

La commission des travaux a choisi un grès cérame gris clair posé en diagonale .

Une fois le carrelage terminé, le "coup de neuf" sur le sol contrastait avec les murs défraîchis. Le maire a donc demandé à notre nouvel ouvrier communal de passer un coup de rouleau sur les murs et c'est donc une salle de classe entièrement refaite à neuf qui a accueilli les enfants dès la rentrée.



Dernières retouches de peinture avant la remise en place du mobilier de l'école

...et à l'école maternelle de Luppy.

Des travaux ont également été entrepris à la maternelle de Luppy dans la classe des moyens-grands de Mme Cardon, pour un montant d'environ 100.000 F. H.T. financés en partie par notre commune.

Des sanitaires adaptés aux enfants de cet âge ont été installés . Le vieux dallage en pierre bleue du hall d'habillage a été remplacé par un carrelage plus facile d'entretien et enfin la porte donnant sur la cour a été remplacée. Là encore, les locaux rénovés amélioreront les conditions de travail des enfants et enseignants dès le 5 septembre.

Convention Beux-Luppy pour l'école maternelle

Depuis la création du regroupement Beux-Luppy pour l'école maternelle en 90/91, une convention régissait la manière de répartir les frais de fonctionnement entre les deux communes.

Un système de calcul, assez complexe, répartissait les frais généraux (chauffage, électricité, etc...) au prorata du nombre d'habitants de chaque commune, les frais pédagogiques (fournitures scolaires, lait pour les enfants ...) l'étaient au prorata du nombre d'enfants et enfin les salaires et charges sociales liés à l'aide maternelle (qui représentent à eux seuls 85% du total des dépenses) étaient répartis à 2/5èmes pour Beux et 3/5èmes pour Luppy.

Ce système, s'il était équitable les premières années, s'avéra, au fil des ans et de l'évolution des effectifs, très pénalisant pour notre commune ; un enfant de Beux "revenant" en 93/94 à 5.672 F par an contre 2.588 F. pour un enfant de Luppy.

Cette situation n'était plus acceptable pour notre commune et le précédent conseil municipal avait déjà entamé des démarches tendant à réviser cette convention. Malheureusement, les discussions à ce sujet n'avaient pu aboutir.

Le changement d'équipe municipale à Luppy a permis de faire avancer ce dossier.

Le 17 Août dernier, le Maire et les 2 adjoints ont rencontré une délégation du C.M. de Luppy qui après discussion et exposé des motivations, a accepté de calculer désormais l'ensemble des frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves, ce qui était réclamé par Beux.

L'économie pour notre commune sera de l'ordre de 20.000 F./an !

La commune de Beux a accepté de son côté de participer cette année à hauteur de 30% aux travaux d'aménagement de la maternelle (TVA et subventions déduites) soit une somme d'environ 15.000F.

Une convention régissant cette participation aux investissements dans la maternelle devrait être également conclue. Que l'on se rassure, plus aucun aménagement n'est prévu avant 5 ou 6 ans à la maternelle L'économie est donc réelle et appréciable sur plusieurs années.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES



Prévisions d'effectifs (à partir des éléments connus à ce jour)

Années scolaires	94/95	95/96	96/97	97/98
Maternelle	10	10	9	6
Elémentaire	23	20	17	19
Total primaire	33	30	26	25

DECHETTERIE - DECHETS...TRI !

Pour résoudre le problème de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la commune de Beux s'est associée il y a quelques années, à d'autres communes environnantes, pour former le SIVU de Rémilly (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Rémilly) dont la vocation est précisément de collecter les ordures ménagères. Par ailleurs, pour mettre fin aux dépôts sauvages de toutes nature et suite à la fermeture par arrêté préfectoral de la décharge de Rémilly, le SIVU décida de créer une déchetterie dont la gestion fut confiée à la Société ESPAC.



Inaugurée le 9 décembre 1989, la déchetterie de Rémilly est implantée à l'extérieur de la commune sur la route de Béchy. Ouverte tous les jours sauf le dimanche, elle permet à chacun des habitants des 32 communes membres du SIVU, de venir y apporter toutes sortes de déchets et ce de façon totalement gratuite (en fait le coût est compris dans la redevance des ordures ménagères).

DEFINITION DE LA DECHETTERIE

La déchetterie peut être définie comme une aire aménagée, gardiennée, connue du public, qui offre à tous les usagers, à tout moment, un moyen d'élimination de tous leurs déchets ménagers non pris en compte par les services traditionnels de collecte, avec en plus la satisfaction écologique de savoir que ces déchets seront dans la mesure du possible recyclés.

ORGANISATION DE LA DECHETTERIE

La déchetterie est composée d'une plate-forme destinée à accueillir les véhicules des "apporteurs de déchets". Cette plate-forme donne accès à différents bennes ou containers réservés à tel ou tel type de déchets. Ce tri permet à la fois de traiter et de valoriser de façon optimum les différents déchets et d'éviter les pollutions de toutes sortes du milieu environnant.

Des bennes sont prévues pour :

- ordures ménagères et tout-venant
- ferrailles et monstres (vieux appareils électro-ménagers)
- végétaux
- gravats
- huiles de vidange
- huiles ménagères (friture)
- verre (en plus des containers disposés dans les communes)
- vieux vêtements (récupérés par l'Armée du Salut et réutilisés ou recyclés)
- papiers et cartons
- piles et batteries
- vieux pneus

N.B. : Pour des raisons de réglementation, les produits toxiques tels solvants ou peintures ne sont pas récupérés par la déchetterie ; ces produits sont considérés comme des déchets industriels et leur récupération fait l'objet d'un circuit différent.

La déchetterie est gardée par une personne qui pourra vous conseiller sur place et qui assure en outre l'entretien des lieux.

HORAIRES D ' OUVERTURE

Du lundi au vendredi

- de 15 h à 19 h (en été)*
- de 14 h à 18 h (en hiver)*

Le samedi

- de 10 h à 19 h (en été)*
- de 9 h à 18 h (en hiver)*

* les changements d'horaires interviennent en même temps que les changements de l'heure légale.

Questions... et réponses sur l'eau.

PAGE PRATIQUE

D'où vient l'eau qui coule à nos robinets ?

Petite visite à la Mosellane des Eaux, société chargée de la distribution de l'eau dans notre secteur.

Avant tout il faut savoir que l'eau qui nous est fournie provient de différents endroits ; la nappe alluviale de la Moselle et la source de Gorze fournissent journalièrement 40.000 m³, le pompage direct dans la Moselle peut fournir quant à lui 5.000 m³ par jour. Ces ressources se sont avérées insuffisantes à partir des années 70 ce qui a nécessité la recherche de nouvelles possibilités.

Après une étude technico-économique, c'est le choix d'utiliser l'eau du Rupt-de-Mad qui fut retenu.

Pour ce faire, un barrage + prise d'eau fut aménagé à Amaville en même temps qu'une retenue à Nonsard (55) créant ainsi la réserve du lac de la Madine d'une capacité de 35.000.000 m³ et d'une surface de 1.000 ha. L'eau pompée à la sortie du barrage d'Amaville subit un pré-traitement à Jouy-aux-Arches par injection de chlorures (désinfection et oxydation des matières organiques).

De là, elle est envoyée à la station de traitement de Moulins-les-Metz. Cette station comporte tous les équipements nécessaires au traitement de l'eau : régulation hydraulique, stockage, injection de réactifs, décantation, filtration, stérilisation et enfin refoulement vers les réservoirs de stockage situés autour de Metz et les localités environnantes dont Beux.

Les réservoirs de Beux (ils sont trois : un sur tour et deux semi-enterrés) sont alimentés à partir du réservoir de Verny. Celui-ci est alimenté à raison de deux tiers par une conduite provenant de Moulins les Metz via Magny, le restant provenant de 6 forages réalisés à l'époque par le syndicat des eaux de Verny dans la nappe située près d'Arry (57).

De là, l'eau est distribuée dans la commune bien sûr mais également sur les communes voisines de Luppy; Pontoy, Aube, Buchy, Silly-en-Saulnois ...

La qualité de l'eau

L'eau distribuée est contrôlée à de nombreuses reprises chaque jour par le laboratoire de la Mosellane des Eaux. D'autres contrôles, effectués par les services de l'Etat, sont également réalisés ; les résultats de ces analyses sont affichées en mairie dès qu'elles nous parviennent.

Les caractéristiques de l'eau, notamment sa dureté (teneur en calcaire), son pH (acidité) sa pureté bactériologique font l'objet de soins tout particuliers. Des chloromètres (appareils de chloration automatique de l'eau) sont installés dans chaque réservoir. A ce propos, la Sté Mosellane des Eaux signale qu'en cas de goût de chlore trop prononcé, il ne faut pas hésiter à la prévenir, car il peut s'agir d'un dérèglement du chloromètre auquel elle remédierait immédiatement. Ce fait s'est produit récemment, mais il est signalé que, hormis le goût désagréable, cette chloration ne présente aucun danger pour les utilisateurs et consommateurs. En cas de forte chloration il est conseillé, pour la boisson, de laisser reposer l'eau dans une carafe ou une bouteille ouverte pendant quelques heures avant consommation et ce pour permettre au chlore de s'évaporer.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur le sujet de l'eau à travers la question de son coût ainsi qu'en aval, de son traitement après utilisation.

VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie :	22, rue principale	87.57.64.30
Permanence du secrétariat :	Jeudi de 18h30 à 20 h.	
Maire :	Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy	87.57.61.47
Adjoint :	Claude JOLY 3, Rue principale	87.57.73.84
	Philippe LEROY 27, Rue principale	87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy)	Directrice	Mme CARDON
Ecole de Beux (C E 2)	Directrice	Mme MORLOT
Ecole de Luppy (CP+ CE1, CM1et2)	Directrice	Mme NOVICKI

OUS'ADRESSER POUR...

Urbanisme :	s'adresser en mairie ou DDE ci-dessous	
	D.D.E. Metz-Pange à METZ	87.57.57.57
Eau :	Sté Mosellane des Eaux à Metz	87.66.26.57
Electricité :	U.E.M.à Metz	87.34.44.44
POSTE	Bureau de Rémilly Rue de la gare	87.64.64.64
Perception	Rue du parc à Rémilly	87.64.60.47
Assistante sociale	Secrétariat à St-Julien les Metz	87.75.05.10
A.N.P.E.	Agence Place St-Nicolas à Metz	87.75.92.60
	Antenne à la mairie de Solgne	87.57.70.21

URGENCES

Gendarmerie	Brigade de Rémilly	87.64.61.00	ou le 17
Pompiers	Centre de secours de Rémilly	87.64.73.33	ou le 18

DIVERS MAIS UTILE

Ramassage des ordures ménagères :	lundi matin à partir de 7 h.
Déchetterie de Rémilly (route de Béchy)	lundi au vendredi de 14 h à 18 h
	samedi de 9 h à 18 h

LOISIRS

Association de Beux (gestion du plateau sportif communal + Animations diverses)		
Président :	M. Alain ANTOINE	5, rue des chênes
Mercredis récréatifs (animations et activités le mercredi après-midi pour les 4 - 10 ans)		
Responsable:	Mme Claudine RENZELMANN	3, rue du Breuil

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 87.57.71.28